

RÈGLEMENT N° 2016-504 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION

Rémunération 2019 des élus municipaux			
	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Salaire annuel 2019
Maire	88 233 \$	16 767 \$	105 000 \$
Conseillers municipaux	18 732,16 \$	9 366,08 \$	28 098,24 \$

La rémunération de base est indexée selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.